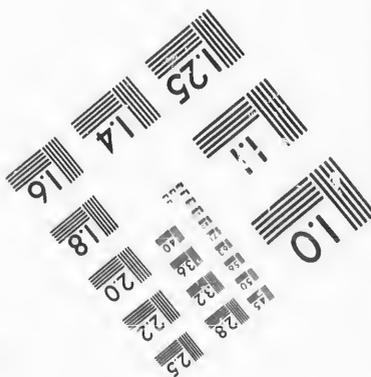
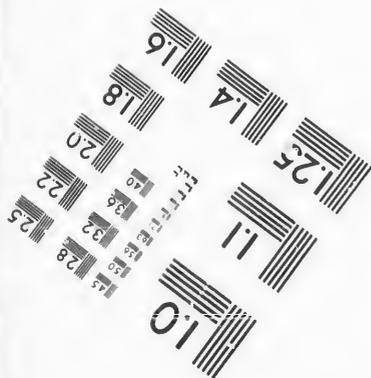
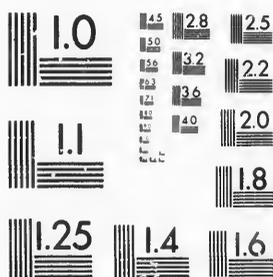


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Show-through/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						/					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

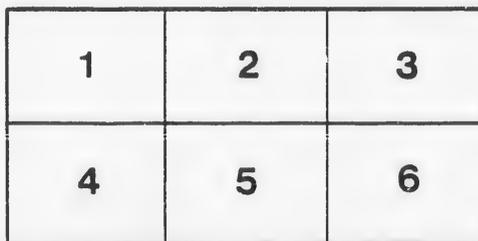
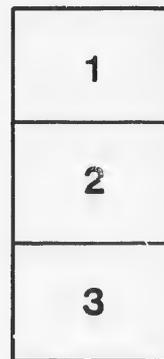
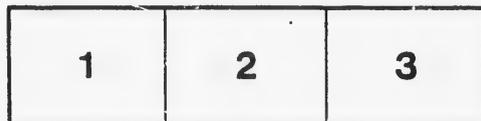
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

N^o 42 bis.

LETTRE PASTORALE
DE MONSEIGNEUR L'EVÊQUE DE NICOLET
POUR DIVERS OBJETS

ELPHÈGE GRAVEL

par la grâce de Dieu et la faveur du Siège Apostolique.
Evêque de Nicolet, Assistant au Trône Pontifical, etc.

AU CLERGÉ, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
ET À TOUS LES FIDÈLES DE NOTRE DIOCESE.
SALUT ET BÉNÉDICTION EN N. S. J. C.

Nos Très-chers Frères.

I.

Il y a quatre mois, nous quitions notre Ville Episcopale pour aller chercher dans des climats plus cléments et auprès des maitres de la science médicale, l'amélioration de Notre santé qui laissait beaucoup à désirer, jusqu'à nous faire craindre de ne pouvoir plus longtemps présider à vos destinées religieuses. Nous mimes ce voyage sous la protection de notre bonne Mère du Ciel que nous invoquâmes en lui rappelant le souvenir de ses douleurs. Nous avons bien

des fois déjà, fait l'expérience de l'efficacité de cette dévotion. Nous fîmes allumer sept lampes dans notre Cathédrale, lesquelles devaient brûler devant l'image de N. D. des sept douleurs pendant toute la durée de notre absence, et nous invitâmes les bonnes âmes de Nicolet à honorer avec nous la Compassion de la Sainte Vierge, pour obtenir le succès de notre voyage.

Nous avons la très grande joie, N. T. C. F., de vous apprendre que notre confiance n'a pas été vaine. On n'invoque jamais envain la Sainte Vierge par le souvenir de ses douleurs. Nous avons recouvré notre santé, et nous nous disposons à rentrer dans notre diocèse, pour la célébration de la grande fête de Pâque.

II.

Mais, si éloigné que nous sommes du champ de nos labours, et de vous tous qui nous êtes confiés, nous pouvons, devant Dieu qui nous entend, nous rendre le témoignage que nous n'avons pas manqué de penser à vous, tous les jours. Nous avons porté votre souvenir avec nous dans les visites que nous avons faites aux vénérables Sanctuaires de France et de Rome. Nous avons prié N. T. S. Père le Pape, de daigner bénir vos personnes, vos familles et vos travaux chaque fois que nous avons eu le bonheur d'être admis en Son Auguste présence. Nous nous sommes même préoccupé des intérêts de votre santé, et comme nous apprenions avec peine que la grippe et diverses autres maladies avaient atteint un grand nombre de nos diocésains, nous avons prié N. S. P. le Pape d'étendre à notre diocèse, la mesure d'exemption de la loi qua-

dragésimale, qui vient d'être accordée aux fidèles de la ville de Rome. En conséquence, nous vous annonçons que N. S. P. le Pape, en vertu de Son Autorité Apostolique, vous exempte du jeûne durant le prochain carême, excepté le mercredi des cendres, les trois jours des Quatre Temps, et les trois derniers jours de la Semaine Sainte. Vous pouvez faire gras les autres jours, aux trois repas, excepté les vendredis qui restent des jours maigres sans être des jours de jeûne.

Mais si pour de graves raisons, le Vicaire de Jésus-Christ peut accorder des adoucissements à la discipline séculaire de la pénitence, l'esprit de pénitence ne cesse pas d'être obligatoire pour toucher la miséricorde divine et pour expier les péchés nombreux que nous avons eu le malheur de commettre.

Or l'esprit de pénitence dont l'Eglise veut vous voir animés durant la Sainte Quarantaine, s'exprime surtout par la fuite du péché et la prière. Le péché, au témoignage de l'Esprit-Saint, *rend les peuples malheureux*. Donc un homme vraiment sage et soucieux du bonheur de son pays aussi bien que du sien propre, s'éloigne du péché, et s'applique à la loi du Seigneur dont le service a les *promesses de la vie présente et celles de la vie future*.

C'est votre devoir de vous souvenir de ces graves pensées dans toutes les situations où vous place la Providence. Vous devez les avoir spécialement présentes à l'esprit dans l'exercice de vos droits et de vos devoirs de citoyens. Un homme qui a de la religion et du patriotisme, sent la responsabilité qu'il porte quand se présente une election de députés à faire. Il sait que c'est pour lui un devoir de voter. Mais avant d'ac-

complir ce devoir, il examine devant le bon Dieu, comment il doit l'accomplir. Il évite de se laisser passionner, sachant bien que la passion aveugle et peut faire commettre les plus graves erreurs. Il n'attend pas qu'on aille le chercher, il vient de lui-même au bureau de votation. Il s'éloigne avec horreur des personnes qui lui offrent de l'argent pour son suffrage, et des lieux où l'on donne des boissons enivrantes, contrairement aux dispositions de la loi. Enfin il se comporte en temp d'élection de manière à ne mériter aucun reproche au tribunal du Souverain Juge. Ah! si tous les électeurs procédaient de cette façon, que de maux seraient épargnés à notre pays! C'est du Bon Dieu que nous pouvons obtenir cet esprit de sagesse, et nous allons le demander tous ensemble. Le jour de la prochaine votation, c'est-à-dire le 8 mars prochain, à huit heures du matin, ou plus tard, si la chose est jugée plus commode, dans toutes les églises paroissiales du diocèse, la fabrique fera dire une basse messe à laquelle vous êtes fortement exhortés d'assister, afin d'inviter le Seigneur à présider à l'exercice de vos droits de citoyens et à le faire tourner au bien du pays.

Mais pour résister à la tentation, il faut joindre la prière à la vigilance: *Veillez et priez pour ne point succomber à la tentation*, disait Notre Seigneur. Dans les familles vraiment chrétiennes, on se fait un devoir de réciter ensemble tous les soirs le chapelet, on assiste à la messe chaque matin quand la chose est possible, on se rend aux prières de l'après-midi qui ont lieu dans chaque église à certains jours de la semaine, on assiste plus fidèlement à l'office des Vêpres,

on fait tous les jours quelque bonne lecture, on se rappelle que le Carême est le temps choisi par l'Église pour faire la Communion de précepte, et on s'y prépare tous les jours par l'examen de conscience. N'est-ce pas dans la fidélité à toutes ces pieuses pratiques que l'on a coutume, de temps immémorial, de passer le saint temps du Carême, dans notre religieux pays? Traditions bénies qui entretiennent parmi nous la vie religieuse et nationale qui nous distingue des races au milieu desquelles nous nous mouvons, et que nous vous exhortons à perpétuer dans vos familles pour leur bonheur et le vôtre.

C'est aussi au temps de votre Communion pascale, que l'Église vous fait un devoir plus strict d'acquitter vos redevances envers vos pasteurs immédiats. Nous avons établi l'automne dernier un règlement relatif à la dîme pour en répartir le paiement d'une façon plus équitable; ce règlement est une loi qui vous oblige en conscience. Nous espérons que vous l'avez accueilli avec l'esprit de soumission qui vous distingue, et que vous serez fidèles à vous y conformer, avant d'aspirer au bonheur d'accomplir votre devoir pascal. Telles sont, N. T. C. F., les dispositions que vous avez à attiser dans vos coeurs pour entrer dans le véritable esprit de pénitence qui doit vous animer durant le saint temps du Carême, et auquel le Vicaire de Jésus-Christ vous exhorte dans le document même qu'il a accordé avec une bienveillance si paternelle, pour vous exempter de la loi quadragésimale dans ces temps de maladie que nous traversons.

III.

Nous profitons de la présente Lettre pour vous annoncer que nous aurons le bonheur de commencer en Mai prochain la troisième visite pastorale de Notre Diocèse. *Ecce tertio venio ad vos*. Nous visiterons cette année les Comtés de Drummond et d'Yamaska. Parmi tous les devoirs de la Charge pastorale, il n'y en a pas qui nous soit aussi agréable ni aussi consolant que cette visite de vos paroisses. Outre le pain de la parole qu'il nous est donné de vous distribuer et les Sacraments que nous vous administrons, nous avons la joie de vous rencontrer, de voir les témoignages de votre piété, et de répandre les bénédictions qui sont attachées à notre ministère, sur vos personnes, vos familles et vos demeures. Prions ensemble pour que cette visite devienne une source de grâces pour l'heureux Pasteur qui la fait, et pour les pieuses ouailles qui la reçoivent avec un si religieux empressement.

A ces causes, le Saint nom de Dieu invoqué, nous décrétons ce qui suit :

1^o La troisième visite de notre diocèse commencera sur la fin du prochain mois de Mai ;

2^o Aussitôt après la messe paroissiale, dans les paroisses qui doivent recevoir la visite cette année, on récitera, les quatre Dimanches qui précèdent, sept fois « je vous salue, Marie etc. » pour honorer les sept douleurs de la Sainte Vierge, et l'induire à bénir les travaux de la visite.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône dans les églises paroissiales et au Chapitre des Com-

munautés religieuses, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Rome, hors la porte Flaminienne, ce vingt trois janvier 1892.

ELPHÈGE, *Ev. de Nicolet*,

Par Monseigneur

J. S. II. BRUNACT, P.^{tr}e Secr. ad hoc.

